

RCS : STRASBOURG

Code greffe : 6752

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de STRASBOURG atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1959 B 00138

Numéro SIREN : 598 501 385

Nom ou dénomination : A TRENDL ET FILS VOILETS ROULANTS

Ce dépôt a été enregistré le 19/10/2022 sous le numéro de dépôt 19778

TRENDEL & FILS

Société Par Actions Simplifiée au capital de 840 000,00 €
Siège social : 16 rue de la Ferme Klein ZA CLAUSENHOF
BP 80078
67502 HAGUENAU CEDEX
598 501 385 RCS STRASBOURG

TEXTE DE LA DECISION ANNUELLE D'AFFECTATION DE RESULTAT PRISE PAR L'ASSOCIEE UNIQUE DU 30 JUIN 2022

DEUXIÈME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021, s'élevant à 40 437,91 €, au compte « Report à nouveau ».

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

**CERTIFIÉ
CONFORME**

2050 - Bilan Actif

1

BILAN - ACTIF

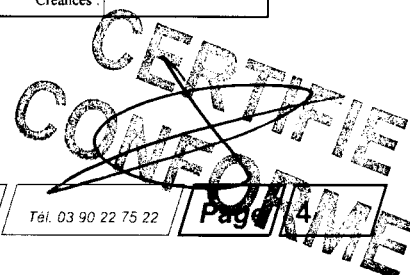
DGFiP N° 2050 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SASU TRENDEL & FILS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois		12	
Adresse de l'entreprise		16 rue de la Ferme Kleir 67502 HACHENAU CEDEX		Durée de l'exercice précédent		12	
Numéro SIRET		5 9 8 5 0 1 3 8 5 0 0 0 1 0		Néant		☐	
				Exercice N clos le		31/12/2021	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé		(I) AA					
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	140 162	AG	119 655	20 507
		Fonds commercial (1)	AH	1 046	AI	1 046	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	61 916	AO	61 916	
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	679 166	AS	677 970	1 196
		Autres immobilisations corporelles	AT	826 729	AU	799 516	27 213
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières *	BH	3 656	BI		3 656
TOTAL (II)		BJ	1 712 678	BK	1 660 104	52 573	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	1 118 985	BM		1 118 985
		En cours de production de biens	BN	268 458	BO		268 458
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	248 303	BY	165 620	82 682
		Autres créances (3)	BZ	171 795	CA		171 795
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	50 550	CE		50 550
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	509 122	CG		509 122	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	8 656	CI		8 656	
	TOTAL (III)	CJ	2 375 870	CK	165 620	2 210 250	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler	(IV) CW					
	Primes de remboursement des obligations	(V) CM					
	Ecart de conversion actif*	(VI) CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	4 088 549	IA	1 825 725	2 262 823	
Renvois : (1) Dont droit au bail :				(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes			
Clause de réserve de propriété : *				(3) Part à plus d'un an		CR	
Immobiliations :				Stocks :			
				Créances :			

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



2051 - Bilan Passif avant répartition

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU TRENDL & FILS		Néant ☐ *	
		Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 840 000...)	DA	840 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	23 229
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	194 000
	Report à nouveau	DH	(446 471)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	40 437
	Subventions d'investissement	DJ	
Provisions réglementées *	DK	129	
TOTAL (I)		DL	651 324
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
TOTAL (II)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
TOTAL (III)		DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	208 454
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	13 915
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	840 503
	Dettes fiscales et sociales	DY	175 935
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	372 689
Compte régul.	EB		
TOTAL (IV)		EC	1 611 499
Ecarts de conversion passif*		ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	2 262 823
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC	
		ID	
		IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 611 499	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group



2052 - Compte de résultat de l'exercice en liste

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2022

Formulaire obligatoire (article 51 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU TRENDÉL & FILS				Néant ☐ *		
		Exercice N				
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires	Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB	FC	
	Production vendue { biens * services *	FD	141 364	FE	FF	
		FG	6 027 120	FH	FI	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	6 168 485	FK	FL	
	Production stockée*				FM	
	Production immobilisée*				FN	
	Subventions d'exploitation				FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	
	Autres produits (1) (11)				FQ	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	
	Variation de stock (marchandises)*				FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	
	Salaires et traitements*				FY	
	Charges sociales (10)				FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*				GA
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GB
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GC
		Autres charges (12)				GD
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GE	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GF	
	opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)				GG
Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GH	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	
	Différences positives de change				GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	
Total des produits financiers (V)				GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	
	Différences négatives de change				GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT	
Total des charges financières (VI)				GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW		

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

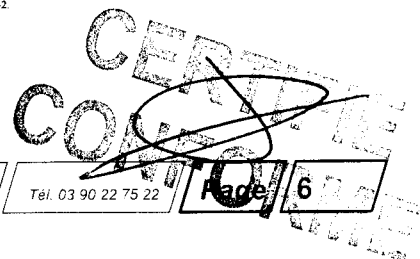


PIERRE MARX ET ASSOCIÉS

2 rue de Copenhague 67300 SCHILTIGHEIM

Tél. 03 90 22 75 22

Page 6



2053 - Compte de résultat de l'exercice (suite)

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2022

Désignation de l'entreprise SASU TRENDL & FILS		Néant ☐ *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	9 439
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	1 143
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	10 582
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	6 773
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	177
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	6 950
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	3 631
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices *		HK	3 438
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	6 096 875
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	6 056 437
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	40 437
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	(9 369)
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP	
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	2 913
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	12 982
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	277
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9		
	Dont cotisations facultatives Madelin A7		
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N	
Voir état annexe	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
Autres charges d'exploitation	Charges antérieures	Produits antérieurs	
Autres produits d'exploitation	2 913	(9 369)	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



Synthèse de l'Annexe

	Applicable	Non applicable	Non significatif
Faits caractéristiques	x		
Règles et méthodes comptables	x		
Notes sur le bilan			
- Actif immobilisé	x		
- Détail des immobilisations	x		
- Frais d'établissement		x	
- Frais de recherche et de développement		x	
- Fonds commercial	x		
- Intérêts immobilisés		x	
- Immobilisations en cours de production		x	
- Approche par composant		x	
- Estimation des titres immobilisés de l'activité de portefeuille		x	
- Liste des filiales		x	
- Détail des amortissements		x	
- Tests de dépréciation des immobilisations		x	
- Informations sur les stocks	x		
- Etat des échéances des créances	x		
- Produits à recevoir		x	
- Informations sur la créance résultant du report en arrière des déficits		x	
- Dépréciation des immobilisations		x	
- Dépréciation des stocks		x	
- Dépréciation des créances		x	
- Dépréciation des valeurs mobilières		x	
- Intérêts sur éléments de l'actif circulant		x	
- Composition du capital social	x		
- Parts bénéficiaires		x	
- Obligations convertibles échangeables		x	
- Tableau d'affectation du résultat de l'exercice précédent		x	
- Tableau de variation des capitaux propres		x	
- Provisions réglementées	x		
- Provisions pour risques et charges		x	
- Etat des échéances des dettes	x		
- Dettes garanties par des sûretés réelles		x	
- Charges à payer (Détail)			
- Passifs sans évaluation fiable		x	
- Primes de remboursement d'emprunts		x	
- Ecart de conversion sur créances et dettes		x	
- Clause de réserve de propriété		x	
- Dettes et créances représentées par des effets de commerce		x	
- Différences d'évaluation sur éléments fongibles		x	
- Dettes et créances concernant les entreprises liées		x	
- Actions propres		x	
- Règlement des difficultés des entreprises		x	
- Charges constatées d'avance (Détail)			
- Produits constatés d'avance		x	

Synthèse de l'Annexe

	Applicable	Non applicable	Non significatif
Notes sur le compte de résultat			
- Ventilation du chiffre d'affaires net	X		
- Contrats à long terme		X	
- Frais accessoires d'achat		X	
- Informations sur les honoraires des commissaires aux comptes		X	
- Eléments imputables à un autre exercice		X	
- Opérations faites en commun		X	
- Résultat financier		X	
- Transferts de charges d'exploitation et financières	X		
- Transactions avec des parties liées	X	X	
- Eléments financiers concernant les entreprises liées		X	
- Eléments exceptionnels imputables à un autre exercice		X	
- Eléments exceptionnels		X	
- Transferts de charges exceptionnelles		X	
- Base de l'impôt sur les sociétés		X	
- Impact des évaluations fiscales dérogatoires		X	
- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	X		
- Incidence des modifications votées entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes		X	
- Accroissements et allègements de la dette future d'impôt	X		
- Intégration fiscale : Identité de la société tête de groupe	X		
Autres informations			
- Evénements postérieurs à la clôture de produits dérivés		X	
- Effectifs	X		
- Avances et crédits alloués aux dirigeants sociaux		X	
- Rémunération globale et par catégorie de dirigeants		X	
- Identité de la société mère consolidant les comptes de la société		X	
- Engagements financiers donnés	X		
- Engagements financiers reçus		X	
- Crédit-bail		X	
- Engagement de retraite	X		
- Aspects environnementaux		X	
Tableau des cinq derniers exercices		X	



Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

1. Covid-19

La crise sanitaire liée au covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence constituent un événement majeur.

Conformément aux dispositions du PCG sur les informations à mentionner dans l'annexe, l'entreprise constate que cette crise sanitaire a eu un impact significatif sur son activité l'année dernière mais limitée cette année.

La société a toutefois poursuivi son plan de continuation de l'activité en utilisant les mesures suivantes :

- Recours à l'activité partielle pour 12k€ ;

Le prêt garanti par l'Etat demandé l'année dernière est en cours de remboursement (fin en 2022).

Eu égard à ces mesures, à la date de l'arrêté des comptes, elle estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

2. Guerre en Ukraine

L'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24/02/2022 et les sanctions qui en découlent constituent un événement post-clôture.

A la date d'arrêté des comptes, la société estime que cet événement aura un impact limité sur son activité et que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

COPIE
COMMUNIQUE
TRENDEL & FILS
2022



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU TRENDEL & FILS

Les comptes annuels ont les caractéristiques suivantes :

- TOTAL BILAN : 2 262 824 euros
- RESULTAT : un bénéfice de 40 438 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

1. Principes Généraux

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2021 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des entreprises.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les charges et produits relatifs aux exercices antérieurs sont toujours traités comme des charges et produits exceptionnels, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels, et notamment le règlement 2014-03 de l'ANC.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2. Changement de modalités d'application des règles et méthodes comptables

A compter du 01/01/2005, les règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) proposent plusieurs options, notamment :

- les frais de constitution, de transformation et de premier établissement sont inscrits en charges (méthode préférentielle), mais peuvent également figurer à l'actif.
- les frais d'augmentation de capital, de fusion ou de scission sont imputés sur les primes de d'émission ou de fusion (méthode préférentielle). En cas d'insuffisance des primes, ces frais sont comptabilisés en charges. Ils peuvent également être inscrits à l'actif.
- les coûts engagés pendant la phase de développement, se rapportant à des projets nettement individualisés et ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale, peuvent être inscrits à l'actif (méthode préférentielle) ou en charges.
- les frais accessoires des immobilisations incorporelles ou corporelles, tels que droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, peuvent être rattachés au coût de l'immobilisation (méthode préférentielle) ou enregistrés en charges.

Selon l'avis 2005-5 du Comité d'Urgence du CNC du 06/01/2005, cette option est scindée en deux options distinctes, soit :



Règles et méthodes comptables

- celle relative aux immobilisations incorporelles et corporelles
- celle relative aux titres immobilisés et de placement

Selon l'avis du Comité d'Urgence du CNC du 15/06/2007, l'option relative aux titres de participations peut être effectué indépendamment de l'option retenue pour les autres titres et autorise notamment un changement d'option pour les titres de participation acquis à compter de 2006.

- les coûts d'emprunt pour financer l'acquisition ou la production d'un actif (immobilisation incorporelle corporelle ou stock), qui exige une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisé ou vendu, peuvent être incorporés dans le coût de l'actif.
- les composants de 2ème catégorie (dépenses faisant l'objet de programmes pluriannuels de gros entretien ou de grandes révisions en application des lois, règlements ou d'usages de l'entité ayant pour objet soit de s'assurer du bon fonctionnement, soit d'y apporter un entretien courant) sont comptabilisées en composants (méthode préférentielle) ou font l'objet d'une provision pour gros entretien ou grandes révisions.
- les engagements de retraite peuvent être constatés en provision (méthode préférentielle) ou font l'objet d'une simple mention dans l'annexe.

Le passage à une méthode préférentielle est irréversible.

L'avis 00-0A du Comité d'Urgence du CNC du 6 juillet 2000, portant sur les changements de méthodes quant aux engagements de retraite, conclut qu'une entité, qui n'a pas intégralement comptabilisé ses engagements retraite, doit :

- soit maintenir la situation inchangée ;
- soit provisionner l'intégralité de ses engagements au titre d'un changement de méthode.

A ce jour, une seule option a été prise :

- les engagements de retraite font l'objet d'une mention dans l'annexe.

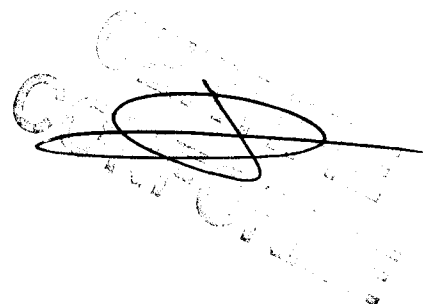
Aucune autre option n'a été prise à ce jour, les coûts correspondants ne s'étant pas présentés.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

La valeur résiduelle n'étant pas mesurable avec la précision suffisante, la base amortissable est égale à la valeur brute.



Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire et dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 à 10 ans
- * Fonds commercial : 1 à 10 ans
- * Terrains et aménagements : 50 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 2 à 6 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 1 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- * Matériel informatique : 3 à 10 ans
- * Mobilier : 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Aucun indice de perte de valeur n'ayant été identifié, aucune dépréciation n'a été pratiquée.

Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Provisions réglementées

L'amortissement dérogatoire est constitué par la différence entre l'amortissement fiscal et l'amortissement économique.

Frais d'établissement

Les frais de constitution, de transformation et de premier établissement ont été comptabilisés en charges de l'exercice. Les frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission ont été imputés sur les primes d'émission et de fusion et en cas d'insuffisance comptabilisés en charges.

Stocks

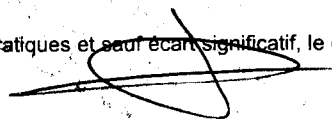
Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont exclus pour la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sans écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Le coût de production comprend :

- les coûts directement liés aux unités produites (main d'oeuvre directe) ;
- les frais généraux fixes et variables de production encourus pour transformer les matières premières en produits finis.




Règles et méthodes comptables

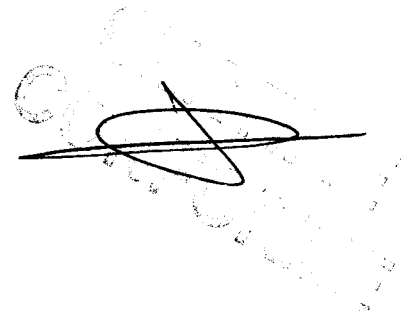
Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

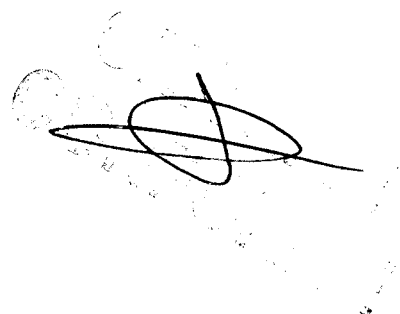


Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	1 047			1 047
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	137 362	2 800		140 162
Immobilisations incorporelles	138 409	2 800		141 209
- Terrains	61 917			61 917
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	677 785	1 381		679 167
- Installations générales, agencements aménagements divers	64 727	2 477		67 204
- Matériel de transport	617 933			617 933
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	136 851	5 432	692	141 592
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	1 559 214	9 290	692	1 567 813
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	3 657			3 657
Immobilisations financières	3 657			3 657
ACTIF IMMOBILISE	1 701 280	12 090	692	1 712 679



Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	2 800	9 290		12 090
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	2 800	9 290		12 090
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		692		692
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		692		692

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2021
Éléments achetés	1 047
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	1 047

[Signature]

Notes sur le bilan

Amortissements et dépréciations des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				1 047
- Fonds commercial	1 047			1 047
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	114 470	5 185		119 655
Immobilisations incorporelles	115 517	5 185		120 702
- Terrains	61 917			61 917
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	677 785	185		677 970
- Installations générales, agencements aménagements divers	53 895	6 121		60 016
- Matériel de transport	584 252	20 580		604 832
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	129 080	5 633	45	134 668
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	1 506 929	32 519	45	1 539 403
ACTIF IMMOBILISE	1 622 446	37 704	45	1 660 105



Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 432 412 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	3 657		3 657
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	248 303	248 303	
Autres	171 796	171 796	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	8 656	8 656	
Total	432 412	428 755	3 657

Prêts accordés en cours d'exercice

Prêts récupérés en cours d'exercice

Dépréciation des actifs

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	166 615		995	165 620
Total	166 615		995	165 620

Répartition des dotations et reprises :

Exploitation

Financières

Exceptionnelles

995

Les créances font l'objet d'une dépréciation à hauteur de 165 620 euros.



Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

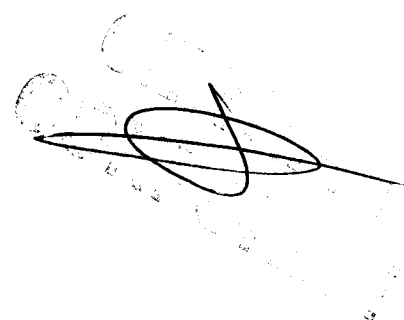
Capital social d'un montant de 840 000,00 euros décomposé en 4 200 titres d'une valeur nominale de 200,00 euros.

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	1 095	178	1 143	129
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	1 095	178	1 143	129

Répartition des dotations et reprises :

Exploitation		
Financières		
Exceptionnelles	178	1 143



Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 611 499 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	208 455	208 455		
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	840 504	840 504		
Dettes fiscales et sociales	175 936	175 936		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	386 605	386 605		
Produits constatés d'avance				
Total	1 611 499	1 611 499		

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice 291 545

(**) Dont envers les associés 13 915

Charges à payer

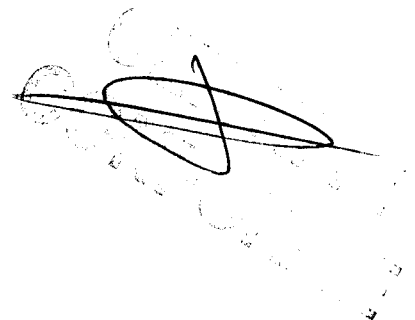
	Montant
FNP - ELECTRICITE	2 131
FNP CAC	26 872
FNP AFFRANCHISSEMENT	395
CAP AGEFIPH	7 400
CAP TAXE PROF	3 138
Total	39 935

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CCA MACH AFFRANCH	1 899		
CCA MAINT DSI	2 091		
CCA MAINT SYXPERIANE	1 506		
CCA HONO	2 235		
CCA PUBLICITE	925		
Total	8 656		



Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/12/2021
VENTES	25 442
REPARATIONS	115 923
TRAVAUX	6 027 121
DIVERS	
TOTAL	6 168 485

Répartition par marché géographique

	31/12/2021
FRANCE	6 168 485
TOTAL	6 168 485

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 11 362 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Transferts de charges d'exploitation et financières

Nature	Exploitation	Financier
79161500 - TDC ENT IMMO	2 750	
79161552 - TDC ENT MAT TRANS 20%	2 909	
79161850 - TDC FORMATION 20%	7 318	
79162600 - TDC AFFRANCH	5	
Transfert de charges d'exploitation	12 982	
Total	22 964	



Notes sur le compte de résultat

Parties liées

Eléments concernant les entreprises liées :

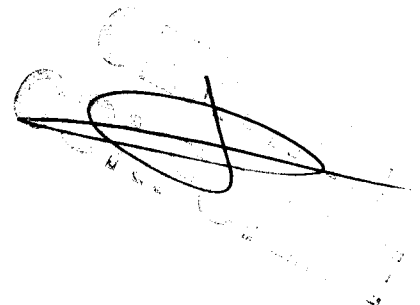
AUTRES CREANCES avec SAS TRENDDEL FINANCES pour un montant de 13 915,00 euros.

Résultat et impôts sur les bénéfices

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant impôt	Impôt correspondant (*)	Résultat après impôt
+ Résultat courant	40 245	3 438	36 807
+ Résultat exceptionnel	3 631		3 631
- Participations des salariés			
Résultat comptable	43 876	3 438	40 438

(*) comporte les crédits d'impôt
(montant repris de la colonne "Impôt correspondant")



Notes sur le compte de résultat

Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

La situation fiscale latente, compte tenu d'un taux d'impôt sur les sociétés valorisé à 25 %, fait ressortir une dette future d'impôt d'un montant de 32 euros. Ce montant ne tient pas compte d'un éventuel paiement de la contribution sociale sur les bénéfices.

	Montant
Accroissements de la dette future d'impôt	
Liés aux amortissements dérogatoires	129
Liés aux provisions pour hausse des prix	
Liés aux plus-values à réintégrer	
Liés à d'autres éléments	
A. Total des bases concourant à augmenter la dette future	129
Allègements de la dette future d'impôt	
Liés aux provisions pour congés payés	
Liés aux provisions et charges à payer non déductibles de l'exercice	
Liés à d'autres éléments	
B. Total des bases concourant à diminuer la dette future	
C. Déficits reportables	
D. Moins-values à long terme	
Estimation du montant de la dette future d'impôt	32
Base = (A - B - C - D)	
Impôt valorisé au taux de 25 %.	

Accroissements de la dette future d'impôt

Liés aux amortissements dérogatoires	129
Liés aux provisions pour hausse des prix	
Liés aux plus-values à réintégrer	
Liés à d'autres éléments	

A. Total des bases concourant à augmenter la dette future

129

Allègements de la dette future d'impôt

Liés aux provisions pour congés payés	
Liés aux provisions et charges à payer non déductibles de l'exercice	
Liés à d'autres éléments	

B. Total des bases concourant à diminuer la dette future

C. Déficits reportables

D. Moins-values à long terme

Estimation du montant de la dette future d'impôt

32

Base = (A - B - C - D)

Impôt valorisé au taux de 25 %.

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/1992, la société SASU TRENDDEL & FILS est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS TRENDDEL FINANCES.

Au titre de l'intégration fiscale, montant compris dans l'impôt sur les sociétés :
Charges de l'exercice : 3 438 euros

1. Modalités de répartition de l'impôt sur les sociétés assis sur le résultat d'ensemble du groupe

- Les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées (filiales et mères) comme en l'absence d'intégration fiscale : ces charges sont donc calculées sur leur résultat fiscal propre après imputation de tous les déficits antérieurs ;

- Les économies d'impôt réalisées par le groupe et liées aux déficits sont réallouées immédiatement aux sociétés intégrées déficitaires qui bénéficient ainsi d'un produit immédiat ; la filiale déterminera au cours des exercices ultérieurs la charge d'impôt sans tenir compte des déficits déjà utilisés par la mère ;



Notes sur le compte de résultat

- Les économies liées aux correctifs sont conservées chez la mère et constatées en produits ou en charges ;
- Les économies liées aux avoirs fiscaux et crédits d'impôt des déficitaires sont également immédiatement réallouées aux sociétés intégrées déficitaires qui bénéficient ainsi d'un produit immédiat.

2. Différences entre impôt comptabilisé et impôt pour le paiement duquel l'entreprise est solidaire

Chaque société du groupe est tenue solidairement au paiement de l'impôt sur les sociétés, de l'imposition forfaitaire annuelle, du précompte et, le cas échéant, des intérêts de retard, majorations et amendes fiscales correspondantes dont la société mère est redevable à hauteur de l'impôt et des pénalités qui seraient dus par la société si celle-ci n'était pas membre de ce groupe.

- Impôt comptabilisé : € 0
- Impôt dont la société est tenue solidairement au paiement : € 0

3. Différences entre impôt comptabilisé et impôt supporté en l'absence d'intégration fiscale

- Impôt comptabilisé : € 0
- Impôt supporté en cas d'absence d'intégration fiscale : € 0

4. Déficits reportables

Déficits restant à reporter en l'absence d'intégration fiscale : € 757 029

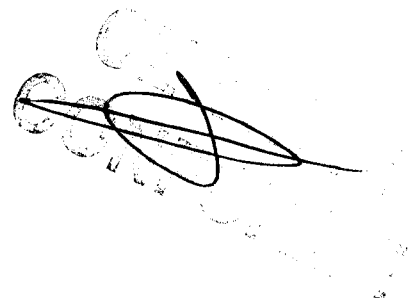
5. Impositions et déficits éventuellement restituables en cas de sortie du groupe

La société sortante :

- ne voit renaître à son profit aucun déficit ou moins value à long terme provenant de la période d'intégration fiscale ;
- ne conserve l'usage de ses propres déficits, non encore reportés, subis avant son entrée dans le groupe ;
- perd le bénéfice du report en arrière des déficits futurs sur ses résultats réalisés pendant la période d'intégration fiscale.

** Déficits subis pendant la période d'intégration fiscale : € 757 029

** Bénéfices réalisés pendant les 3 dernières années de la période d'intégration fiscale : € 0



Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 42,51 personnes dont 1 apprenti.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	2	
Agents de maîtrise et techniciens	8	
Employés	7	
Ouvriers	27	
Total	43	

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de retraite	250 179
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	250 179

Dont concernant :

Les dirigeants

Les filiales

Les participations

Les autres entreprises liées

Engagements assortis de suretés réelles



Autres informations

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 250 179 euros

L'entité n'a pas opté pour la comptabilisation des engagements de retraite, conformément à la recommandation 2003-01 du CNC du 1er avril 2003.

Les engagements de retraite sont évalués selon les modalités suivantes :

- détermination de l'indemnité de départ à la retraite en application de la convention collective ou du droit du travail ;
- évaluation actuarielle de cette indemnité de départ à la retraite en tenant compte des hypothèses suivantes :

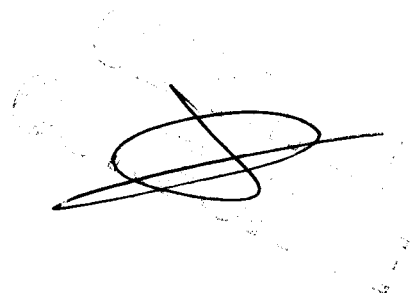
Hypothèses économiques : taux d'actualisation : 2 %
taux d'indexation : 1 %

Hypothèses démographiques : mortalité : table TG05
mobilité : cadre : très faible
non cadre : moyen

- intégration des charges sociales et fiscales correspondantes
- méthodologie :

Pour chaque salarié, une projection de son salaire et de son ancienneté est effectuée à l'âge de son départ à la retraite supposé de 65 ans.

Le montant de l'engagement obtenu pour chaque salarié est pondéré d'une part de la probabilité que le salarié soit présent dans l'entreprise au moment de son départ à la retraite (mobilité indiquée dans les paramètres) et d'autre part, de la probabilité qu'il soit en vie à l'âge du départ à la retraite.



ANDRE GYSS

Expert-Comptable

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de COLMAR

SIRET 349 767 731 0009 - APE 6920Z

6B, route de SCHIRMECK - 67190 GRENDLBRUCH

A TRENDL ET FILS

S.A.S. au capital de 840 000,00 EUROS

16, rue de la Ferme KLEIN

67500 HAGUENAU

R.C.S. STRASBOURG : B 598 501 385

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31.12.2021**

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A TRENDL ET FILS SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

RÉFÉRENTIEL D'AUDIT Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDÉPENDANCE Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la

AG

formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre : il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

AG

Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation

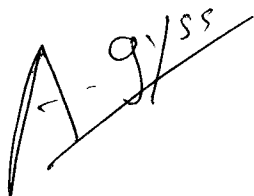
Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à GRENDELBRUCH, le 22 juin 2022

Le commissaire aux comptes

A GYSS

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'A' followed by 'GYSS' and a long horizontal stroke extending to the right.

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/21	Net au 31/12/20
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	140 162	119 655	20 507	22 892
Fonds commercial	1 047	1 047		
Immobilisations corporelles				
Terrains	61 917	61 917		
Installations techniques, matériel et outillage	679 167	677 970	1 196	
Autres immobilisations corporelles	826 729	799 516	27 213	52 285
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières	3 657		3 657	3 657
ACTIF IMMOBILISE	1 712 679	1 660 105	52 574	78 834
Stocks				
Matières premières et autres approvisionnements	1 118 985		1 118 985	830 705
En cours de production de biens	268 458		268 458	401 977
Créances				
Clients et comptes rattachés	248 303	165 620	82 683	194 234
Personnel	5 506		5 506	5 472
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	166 290		166 290	200 592
Autres créances				13 598
Divers				
Valeurs mobilières de placement	50 550		50 550	50 550
Disponibilités	509 123		509 123	702 222
Charges constatées d'avance	8 656		8 656	8 425
ACTIF CIRCULANT	2 375 879	165 620	2 210 250	2 407 775
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	4 088 549	1 825 725	2 262 824	2 486 609

AC



Bilan

	Net au 31/12/21	Net au 31/12/20
PASSIF		
Capital social ou individuel	840 000	840 000
Réserve légale	23 229	23 229
Autres réserves	194 000	194 000
Report à nouveau	-446 472	-346 348
Résultat de l'exercice	40 438	-100 123
Provisions réglementées	129	1 095
CAPITAUX PROPRES	651 325	611 852
AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts	208 455	500 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	208 455	500 000
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	13 915	10 477
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	840 504	984 243
Personnel	3 389	3 321
Organismes sociaux	114 201	169 942
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	52 098	108 874
Autres dettes fiscales et sociales	6 248	3 267
Dettes fiscales et sociales	175 936	285 404
Autres dettes	372 690	94 633
DETTES	1 611 499	1 874 757
TOTAL DU PASSIF	2 262 824	2 486 609

AC

Compte de résultat

	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois	%	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS						
Production vendue	6 168 485	100,00	5 155 980	100,00	1 012 505	19,64
Production stockée	-133 519	-2,16	85 129	1,65	-218 648	-256,84
Subventions d'exploitation	5 667	0,09			5 667	
Autres produits	14 020	0,23	8 384	0,16	5 636	67,23
Total	6 054 653	98,15	5 249 493	101,81	805 160	15,34
CONSOMMATION M/S&S & MAT						
Achats de matières premières	2 173 319	35,23	1 726 008	33,48	447 311	25,92
Var. Stock de matières premières	-288 280	-4,67	-260 692	-5,06	-27 588	10,58
Autres achats et charges externes	1 997 692	32,39	1 962 210	38,06	35 482	1,81
Total	3 882 731	62,94	3 427 526	66,48	455 205	13,28
MARGE GLOBALE	2 171 922	35,21	1 821 968	35,34	349 955	19,21
CHARGES						
Impôts, taxes et versements assimilés	59 185	0,96	68 860	1,34	-9 675	-14,05
Salaires et Traitements	1 260 087	20,43	1 111 518	21,56	148 570	13,37
Charges sociales	745 701	12,09	649 243	12,59	96 458	14,86
Amortissements et provisions	37 704	0,61	53 587	1,04	-15 882	-29,64
Autres charges	18 539	0,30	21 588	0,42	-3 049	-14,12
Total	2 121 216	34,39	1 904 795	36,94	216 421	11,36
RESULTAT D'EXPLOITATION	50 706	0,82	-82 828	-1,61	133 534	-161,22
Produits financiers	31 640	0,51	27 621	0,54	4 019	14,55
Charges financières	42 101	0,68	47 914	0,93	-5 813	-12,13
Résultat financier	-10 461	-0,17	-20 293	-0,39	9 832	-48,45
RESULTAT COURANT	40 245	0,65	-103 121	-2,00	143 366	-139,03
Produits exceptionnels	10 582	0,17	53 367	1,04	-42 785	-80,17
Charges exceptionnelles	6 951	0,11	46 254	0,90	-39 303	-84,97
Résultat exceptionnel	3 631	0,06	7 113	0,14	-3 482	-48,95
Impôts sur les bénéfices	3 438	0,06	4 116	0,08	-678	-16,47
RESULTAT DE L'EXERCICE	40 438	0,66	-100 123	-1,94	140 561	-140,39

Synthèse de l'Annexe

	Applicable	Non applicable	Non significatif
Faits caractéristiques	X		
Règles et méthodes comptables	X		
Notes sur le bilan			
- Actif immobilisé	X		
- Détail des immobilisations	X		
- Frais d'établissement		X	
- Frais de recherche et de développement		X	
- Fonds commercial	X		
- Intérêts immobilisés		X	
- Immobilisations en cours de production		X	
- Approche par composant		X	
- Estimation des titres immobilisés de l'activité de portefeuille		X	
- Liste des filiales		X	
- Détail des amortissements		X	
- Tests de dépréciation des immobilisations		X	
- Informations sur les stocks	X		
- Etat des échéances des créances	X		
- Produits à recevoir		X	
- Informations sur la créance résultant du report en arrière des déficits		X	
- Dépréciation des immobilisations		X	
- Dépréciation des stocks		X	
- Dépréciation des créances		X	
- Dépréciation des valeurs mobilières		X	
- Intérêts sur éléments de l'actif circulant		X	
- Composition du capital social	X		
- Parts bénéficiaires		X	
- Obligations convertibles échangeables		X	
- Tableau d'affectation du résultat de l'exercice précédent		X	
- Tableau de variation des capitaux propres		X	
- Provisions réglementées	X		
- Provisions pour risques et charges		X	
- Etat des échéances des dettes	X		
- Dettes garanties par des sûretés réelles		X	
- Charges à payer	(Détail)		
- Passifs sans évaluation fiable		X	
- Primes de remboursement d'emprunts		X	
- Ecart de conversion sur créances et dettes		X	
- Clause de réserve de propriété		X	
- Dettes et créances représentées par des effets de commerce		X	
- Différences d'évaluation sur éléments fongibles		X	
- Dettes et créances concernant les entreprises liées		X	
- Actions propres		X	
- Règlement des difficultés des entreprises		X	
- Charges constatées d'avance	(Détail)		
- Produits constatés d'avance		X	

AG

Synthèse de l'Annexe

	Applicable	Non applicable	Non significatif
Notes sur le compte de résultat			
- Ventilation du chiffre d'affaires net	x		
- Contrats à long terme		x	
- Frais accessoires d'achat		x	
- Informations sur les honoraires des commissaires aux comptes		x	
- Eléments imputables à un autre exercice		x	
- Opérations faites en commun		x	
- Résultat financier		x	
- Transferts de charges d'exploitation et financières	x		
- Transactions avec des parties liées	x	x	
- Eléments financiers concernant les entreprises liées		x	
- Eléments exceptionnels imputables à un autre exercice		x	
- Eléments exceptionnels		x	
- Transferts de charges exceptionnelles		x	
- Base de l'impôt sur les sociétés		x	
- Impact des évaluations fiscales dérogatoires		x	
- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	x		
- Incidence des modifications votées entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes		x	
- Accroissements et allègements de la dette future d'impôt	x		
- Intégration fiscale : Identité de la société tête de groupe	x		
Autres informations			
- Evénements postérieurs à la clôture		x	
de produits dérivés		x	
- Effectifs	x		
- Avances et crédits alloués aux dirigeants sociaux		x	
- Rémunération globale et par catégorie de dirigeants		x	
- Identité de la société mère consolidant les comptes de la société		x	
- Engagements financiers donnés	x		
- Engagements financiers reçus		x	
- Crédit-bail		x	
- Engagement de retraite	x		
- Aspects environnementaux		x	
Tableau des cinq derniers exercices		x	

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

1. Covid-19

La crise sanitaire liée au covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence constituent un événement majeur.

Conformément aux dispositions du PCG sur les informations à mentionner dans l'annexe, l'entreprise constate que cette crise sanitaire a eu un impact significatif sur son activité l'année dernière mais limitée cette année.

La société a toutefois poursuivi son plan de continuation de l'activité en utilisant les mesures suivantes :

- Recours à l'activité partielle pour 12k€ ;

Le prêt garanti par l'Etat demandé l'année dernière est en cours de remboursement (fin en 2022).

Eu égard à ces mesures, à la date de l'arrêté des comptes, elle estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

2. Guerre en Ukraine

L'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24/02/2022 et les sanctions qui en découlent constituent un événement post-clôture.

A la date d'arrêté des comptes, la société estime que cet événement aura un impact limité sur son activité et que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

AG



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU TRENDDEL & FILS

Les comptes annuels ont les caractéristiques suivantes :

- TOTAL BILAN : 2 262 824 euros
- RESULTAT : un bénéfice de 40 438 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

1. Principes Généraux

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2021 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des entreprises.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les charges et produits relatifs aux exercices antérieurs sont toujours traités comme des charges et produits exceptionnels, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels, et notamment le règlement 2014-03 de l'ANC.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2. Changement de modalités d'application des règles et méthodes comptables

A compter du 01/01/2005, les règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) proposent plusieurs options, notamment :

- les frais de constitution, de transformation et de premier établissement sont inscrits en charges (méthode préférentielle), mais peuvent également figurer à l'actif.

- les frais d'augmentation de capital, de fusion ou de scission sont imputés sur les primes de d'émission ou de fusion (méthode préférentielle). En cas d'insuffisance des primes, ces frais sont comptabilisés en charges. Ils peuvent également être inscrits à l'actif.

- les coûts engagés pendant la phase de développement, se rapportant à des projets nettement individualisés et ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale, peuvent être inscrits à l'actif (méthode préférentielle) ou en charges.

- les frais accessoires des immobilisations incorporelles ou corporelles, tels que droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, peuvent être rattachés au coût de l'immobilisation (méthode préférentielle) ou enregistrés en charges.

Selon l'avis 2005-5 du Comité d'Urgence du CNC du 06/01/2005, cette option est scindée en deux options distinctes, soit :



AG

Règles et méthodes comptables

- celle relative aux immobilisations incorporelles et corporelles
- celle relative aux titres immobilisés et de placement

Selon l'avis du Comité d'Urgence du CNC du 15/06/2007, l'option relative aux titres de participations peut être effectué indépendamment de l'option retenue pour les autres titres et autorise notamment un changement d'option pour les titres de participation acquis à compter de 2006.

- les coûts d'emprunt pour financer l'acquisition ou la production d'un actif (immobilisation incorporelle corporelle ou stock), qui exige une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisé ou vendu, peuvent être incorporés dans le coût de l'actif.

- les composants de 2ème catégorie (dépenses faisant l'objet de programmes pluriannuels de gros entretien ou de grandes révisions en application des lois, règlements ou d'usages de l'entité ayant pour objet soit de s'assurer du bon fonctionnement, soit d'y apporter un entretien courant) sont comptabilisés en composants (méthode préférentielle) ou font l'objet d'une provision pour gros entretien ou grandes révisions.

- les engagements de retraite peuvent être constatés en provision (méthode préférentielle) ou font l'objet d'une simple mention dans l'annexe.

Le passage à une méthode préférentielle est irréversible.

L'avis 00-0A du Comité d'Urgence du CNC du 6 juillet 2000, portant sur les changements de méthodes quant aux engagements de retraite, conclut qu'une entité, qui n'a pas intégralement comptabilisé ses engagements retraite, doit :

- soit maintenir la situation inchangée ;
- soit provisionner l'intégralité de ses engagements au titre d'un changement de méthode.

A ce jour, une seule option a été prise :

- les engagements de retraite font l'objet d'une mention dans l'annexe.

Aucune autre option n'a été prise à ce jour, les coûts correspondants ne s'étant pas présentés.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

La valeur résiduelle n'étant pas mesurable avec la précision suffisante, la base amortissable est égale à la valeur brute.



AG

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire et dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 à 10 ans
- * Fonds commercial : 1 à 10 ans
- * Terrains et aménagements : 50 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 2 à 6 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 1 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- * Matériel informatique : 3 à 10 ans
- * Mobilier : 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Aucun indice de perte de valeur n'ayant été identifié, aucune dépréciation n'a été pratiquée.

Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Provisions réglementées

L'amortissement dérogatoire est constitué par la différence entre l'amortissement fiscal et l'amortissement économique.

Frais d'établissement

Les frais de constitution, de transformation et de premier établissement ont été comptabilisés en charges de l'exercice. Les frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission ont été imputés sur les primes d'émission et de fusion et en cas d'insuffisance comptabilisés en charges.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont exclus pour la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Le coût de production comprend :

- les coûts directement liés aux unités produites (main d'oeuvre directe) ;
- les frais généraux fixes et variables de production encourus pour transformer les matières premières en produits finis.



AG

Règles et méthodes comptables

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.



AC

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	1 047			1 047
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	137 362	2 800		140 162
Immobilisations incorporelles	138 409	2 800		141 209
- Terrains	61 917			61 917
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	677 785	1 381		679 167
- Installations générales, agencements aménagements divers	64 727	2 477		67 204
- Matériel de transport	617 933			617 933
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	136 851	5 432	692	141 592
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	1 559 214	9 290	692	1 567 813
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	3 657			3 657
Immobilisations financières	3 657			3 657
ACTIF IMMOBILISE	1 701 280	12 090	692	1 712 679

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	2 800	9 290		12 090
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	2 800	9 290		12 090
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		692		692
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		692		692

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2021
Éléments achetés	1 047
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	1 047

Notes sur le bilan

Amortissements et dépréciations des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	1 047			1 047
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	114 470	5 185		119 655
Immobilisations incorporelles	115 517	5 185		120 702
- Terrains	61 917			61 917
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	677 785	185		677 970
- Installations générales, agencements aménagements divers	53 895	6 121		60 016
- Matériel de transport	584 252	20 580		604 832
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	129 080	5 633	45	134 668
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	1 506 929	32 519	45	1 539 403
ACTIF IMMOBILISE	1 622 446	37 704	45	1 660 105

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 432 412 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	3 657		3 657
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	248 303	248 303	
Autres	171 796	171 796	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	8 656	8 656	
Total	432 412	428 755	3 657

Prêts accordés en cours d'exercice

Prêts récupérés en cours d'exercice

Dépréciation des actifs

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	166 615		995	165 620
Total	166 615		995	165 620

Répartition des dotations et reprises :

Exploitation	995
Financières	
Exceptionnelles	

Les créances font l'objet d'une dépréciation à hauteur de 165 620 euros.



AG

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 840 000,00 euros décomposé en 4 200 titres d'une valeur nominale de 200,00 euros.

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	1 095	178	1 143	129
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	1 095	178	1 143	129

Répartition des dotations et reprises :

Exploitation		
Financières		
Exceptionnelles	178	1 143

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 611 499 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	208 455	208 455		
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	840 504	840 504		
Dettes fiscales et sociales	175 936	175 936		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	386 605	386 605		
Produits constatés d'avance				
Total	1 611 499	1 611 499		

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice

(**) Dont envers les associés

291 545

13 915

Charges à payer

	Montant
FNP - ELECTRICITE	2 131
FNP CAC	26 872
FNP AFFRANCHISSEMENT	395
CAP AGEFIPH	7 400
CAP TAXE PROF	3 138
Total	39 935



AG

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CCA MACH AFFRANCH	1 899		
CCA MAINT DSI	2 091		
CCA MAINT SYXPERIANE	1 506		
CCA HONO	2 235		
CCA PUBLICITE	925		
Total	8 656		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/12/2021
VENTES	25 442
REPARATIONS	115 923
TRAVAUX	6 027 121
DIVERS	
TOTAL	6 168 485

Répartition par marché géographique

	31/12/2021
FRANCE	6 168 485
TOTAL	6 168 485

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 11 362 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Transferts de charges d'exploitation et financières

Nature	Exploitation	Financier
79161500 - TDC ENT IMMO	2 750	
79161552 - TDC ENT MAT TRANS 20%	2 909	
79161850 - TDC FORMATION 20%	7 318	
79162600 - TDC AFFRANCH	5	
Transfert de charges d'exploitation	12 982	
Total	12 962	

Notes sur le compte de résultat

Parties liées

Éléments concernant les entreprises liées :

AUTRES CREANCES avec SAS TRENDDEL FINANCES pour un montant de 13 915,00 euros.

Résultat et impôts sur les bénéfices

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant impôt	Impôt correspondant (*)	Résultat après impôt
+ Résultat courant	40 245	3 438	36 807
+ Résultat exceptionnel	3 631		3 631
- Participations des salariés			
Résultat comptable	43 876	3 438	40 438

(*) comporte les crédits d'impôt
(montant repris de la colonne "Impôt correspondant")



Notes sur le compte de résultat

Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

La situation fiscale latente, compte tenu d'un taux d'impôt sur les sociétés valorisé à 25 %, fait ressortir une dette future d'impôt d'un montant de 32 euros. Ce montant ne tient pas compte d'un éventuel paiement de la contribution sociale sur les bénéfices.

	Montant
Accroissements de la dette future d'impôt	
Liés aux amortissements dérogatoires	129
Liés aux provisions pour hausse des prix	
Liés aux plus-values à réintégrer	
Liés à d'autres éléments	
A. Total des bases concourant à augmenter la dette future	129

Allègements de la dette future d'impôt

Liés aux provisions pour congés payés
 Liés aux provisions et charges à payer non déductibles de l'exercice
 Liés à d'autres éléments

B. Total des bases concourant à diminuer la dette future

C. Déficits reportables

D. Moins-values à long terme

Estimation du montant de la dette future d'impôt

32

Base = (A - B - C - D)

Impôt valorisé au taux de 25 %.

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/1992, la société SASU TRENDDEL & FILS est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS TRENDDEL FINANCES.

Au titre de l'intégration fiscale, montant compris dans l'impôt sur les sociétés :
 Charges de l'exercice : 3 438 euros

1. Modalités de répartition de l'impôt sur les sociétés assis sur le résultat d'ensemble du groupe

- Les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées (filiales et mères) comme en l'absence d'intégration fiscale : ces charges sont donc calculées sur leur résultat fiscal propre après imputation de tous les déficits antérieurs ;

- Les économies d'impôt réalisées par le groupe et liées aux déficits sont réallouées immédiatement aux sociétés intégrées déficitaires qui bénéficient ainsi d'un produit immédiat ; la filiale déterminera au cours des exercices ultérieurs la charge d'impôt sans tenir compte des déficits déjà utilisés par la mère ;



AG

Notes sur le compte de résultat

- Les économies liées aux correctifs sont conservées chez la mère et constatées en produits ou en charges ;
- Les économies liées aux avoirs fiscaux et crédits d'impôt des déficitaires sont également immédiatement réallouées aux sociétés intégrées déficitaires qui bénéficient ainsi d'un produit immédiat.

2. Différences entre impôt comptabilisé et impôt pour le paiement duquel l'entreprise est solidaire

Chaque société du groupe est tenue solidairement au paiement de l'impôt sur les sociétés, de l'imposition forfaitaire annuelle, du précompte et, le cas échéant, des intérêts de retard, majorations et amendes fiscales correspondantes dont la société mère est redevable à hauteur de l'impôt et des pénalités qui seraient dus par la société si celle-ci n'était pas membre de ce groupe.

- Impôt comptabilisé : € 0
- Impôt dont la société est tenue solidairement au paiement : € 0

3. Différences entre impôt comptabilisé et impôt supporté en l'absence d'intégration fiscale

- Impôt comptabilisé : € 0
- Impôt supporté en cas d'absence d'intégration fiscale : € 0

4. Déficits reportables

Déficits restant à reporter en l'absence d'intégration fiscale : € 757 029

5. Impositions et déficits éventuellement restituables en cas de sortie du groupe

La société sortante :

- ne voit renaître à son profit aucun déficit ou moins value à long terme provenant de la période d'intégration fiscale ;
- ne conserve l'usage de ses propres déficits, non encore reportés, subis avant son entrée dans le groupe ;
- perd le bénéfice du report en arrière des déficits futurs sur ses résultats réalisés pendant la période d'intégration fiscale.

** Déficits subis pendant la période d'intégration fiscale : € 757 029

** Bénéfices réalisés pendant les 3 dernières années de la période d'intégration fiscale : € 0

AG

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 42,51 personnes dont 1 apprenti.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	2	
Agents de maîtrise et techniciens	8	
Employés	7	
Ouvriers	27	
Total	43	

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de retraite	250 179
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	250 179

Dont concernant :

Les dirigeants

Les filiales

Les participations

Les autres entreprises liées

Engagements assortis de suretés réelles



AG

Autres informations

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 250 179 euros

L'entité n'a pas opté pour la comptabilisation des engagements de retraite, conformément à la recommandation 2003-01 du CNC du 1er avril 2003.

Les engagements de retraite sont évalués selon les modalités suivantes :

- détermination de l'indemnité de départ à la retraite en application de la convention collective ou du droit du travail ;
- évaluation actuarielle de cette indemnité de départ à la retraite en tenant compte des hypothèses suivantes :

Hypothèses économiques : taux d'actualisation : 2 %

taux d'indexation : 1 %

Hypothèses démographiques : mortalité : table TG05

mobilité : cadre : très faible

non cadre : moyen

- intégration des charges sociales et fiscales correspondantes

- méthodologie :

Pour chaque salarié, une projection de son salaire et de son ancienneté est effectuée à l'âge de son départ à la retraite supposé de 65 ans.

Le montant de l'engagement obtenu pour chaque salarié est pondéré d'une part de la probabilité que le salarié soit présent dans l'entreprise au moment de son départ à la retraite (mobilité indiquée dans les paramètres) et d'autre part, de la probabilité qu'il soit en vie à l'âge du départ à la retraite.